



# Association Rhône Alpes Qualité Compost

## Journée Technique

### du 26 mai 2009

## Emmanuel ADLER

Cabinet ACONSULT

tel 04 78 57 3939

[www.aconsult.fr](http://www.aconsult.fr)

[aconsult@wanadoo.fr](mailto:aconsult@wanadoo.fr)

# Organisation des Journées techniques

## -Objectifs

journées techniques de formation, d'échanges et d'information, vitrines de l'Association.

## - Périodicité

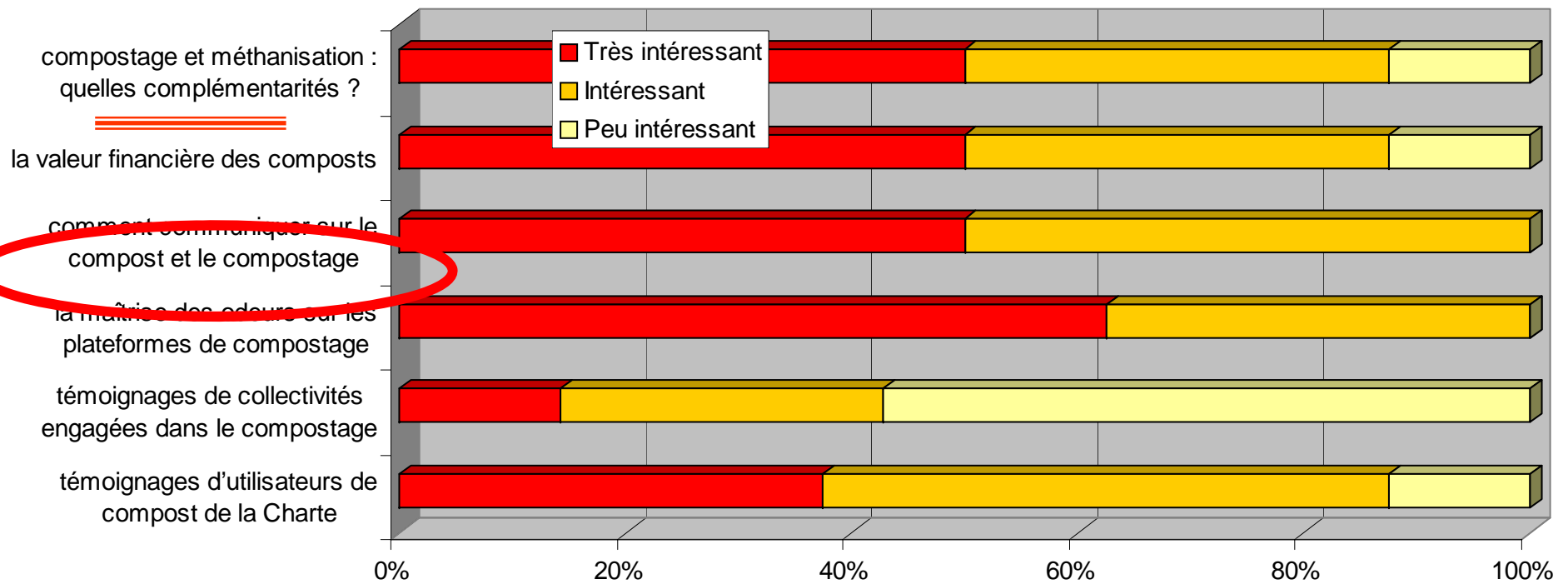
2 fois par an sur la région Rhône-Alpes en coopération avec les acteurs de la filière compostage au sens large.

# Idées de Journées techniques

- la maîtrise des odeurs sur les plateformes de compostage
- communiquer autour du compost
- la valeur financière des composts
- compostage et méthanisation : quelles complémentarités ?
- ...? à votre écoute



# Vos attentes exprimées pour ces Journées techniques



**Journée technique du 26 mai 2009**  
**Gestion des nuisances sur les plateformes de compostage**  
**Programme**



**Enquête menée auprès des 17 plateformes de compostage adhérentes à l'Association**

**14 réponses soit 82% de retour :**

**Très bien mais peu mieux faire !**

**9h30-10h30** : accueil des participants sur le site de la Compostière de Savoie (co-voiturage à planifier) et visite au fil des arrivées

**10h30-10h45** : transfert automobile en salle de réunion à Perrignier

**10h45-11h00** : bilan de l'enquête "odeurs" menée auprès des plateformes adhérentes de l'association (sous réserve des retours)

**11h00-12h30** : la compostière Morand, un exemple de plateforme confrontée à la problématique des odeurs et ses solutions

Jean-Marc EHRV, Dr de la plateforme, Florence AMOUDRY, Responsable qualité et *sous réserve*, un membre de la CLIS et de la DRIRE

**12h30-12h45** : transfert automobile pour se rendre au restaurant

**12h45-14h** : *déjeuner convivial*

**14h-14h15** : transfert automobile pour revenir à la salle de réunion à Perrignier

**14h15-16h00** : Quelles solutions apporter aux problèmes de nuisances olfactives ?  
Témoignages de prestataires spécialisés (3 interventions de 30 min environ)

Mesures d'odeurs, jury de nez et étude de dispersion  
Eric FOUREST, Centre Technique du Papier

Modélisation des nuisances olfactives et solutions chimiques  
Fabrice BLANCO, Airpoll

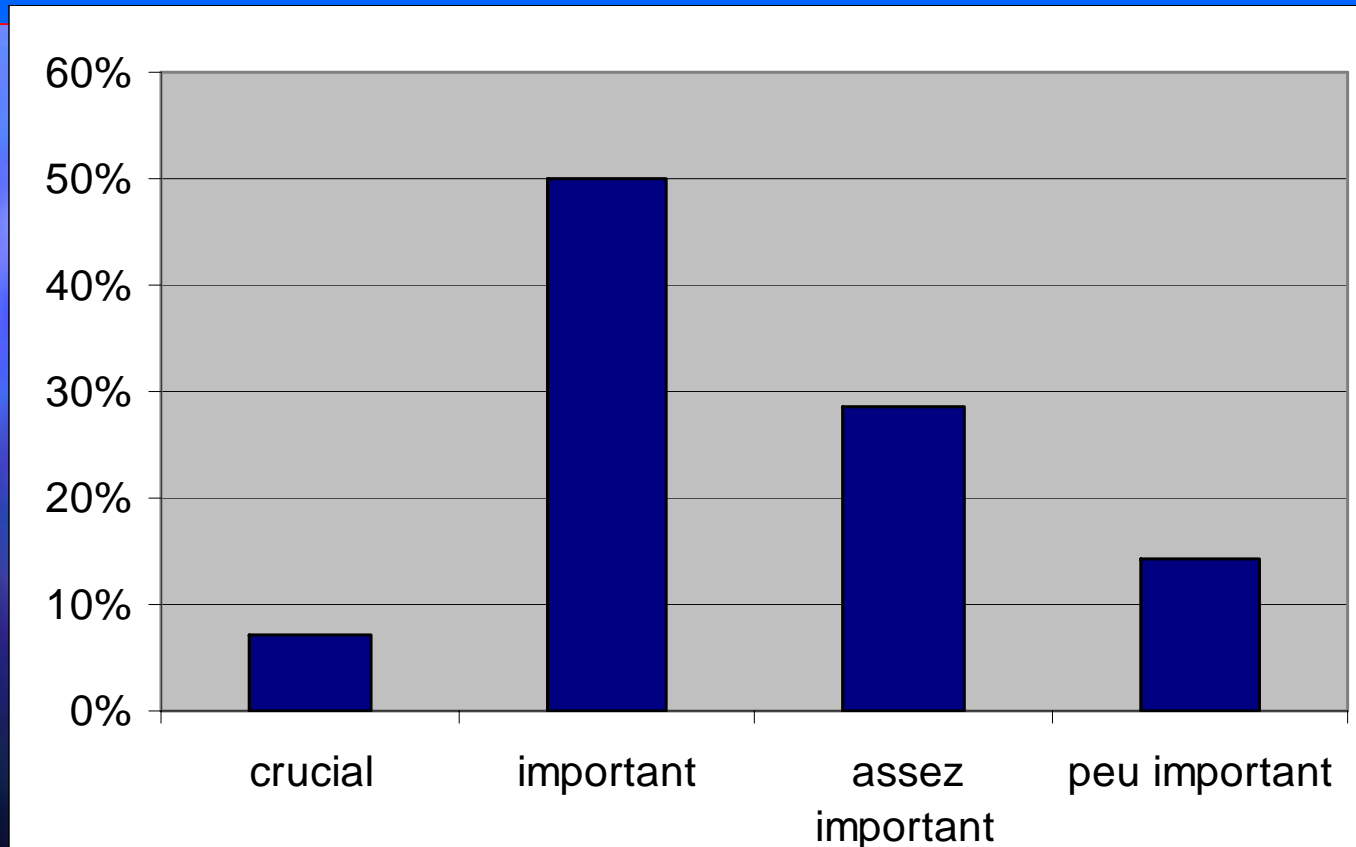
Traitements des nuisances olfactives et des volants (mouches...)  
Franck BOTTURA, BEAC, Airpoll

Questions & réponses

**16h00-16h30** : bilan de la journée et suite à donner

# Réponses aux questions

**Q1- quel intérêt accordez-vous à la gestion des nuisances dans l'exploitation de votre plateforme ?**



**NB : no pb sur 1 site isolé et équipé en aération forcée+ traitement et stockage des eaux de process et ruissellement. Décanteur Déshuileur avec évacuations de boues en step agréé**

## **Q2- avez-vous subi des problèmes de nuisances affectant le voisinage ?**

**-13 sites sur 14 ont des problèmes d'odeurs**

**-plus de 90% des nuisances font l'objet de plaintes orales (à plus de 80%) ou écrites, en mairie, police ou à la Police**

**-les services de l'Etat concernés sont en majorité la DRIRE, puis la DDAF**

### **Q3- quelles sont les causes des problèmes de nuisances qui affectent le voisinage ?**

**-une météo défavorable est responsable sur la moitié des sites des problèmes d'odeurs (inversion de température ou vents violents)**

**-autres motifs associés au risque de création de nuisances : difficulté de retournement, fermentation des jus, panne d'équipements (retourneur, ventilateur...)**

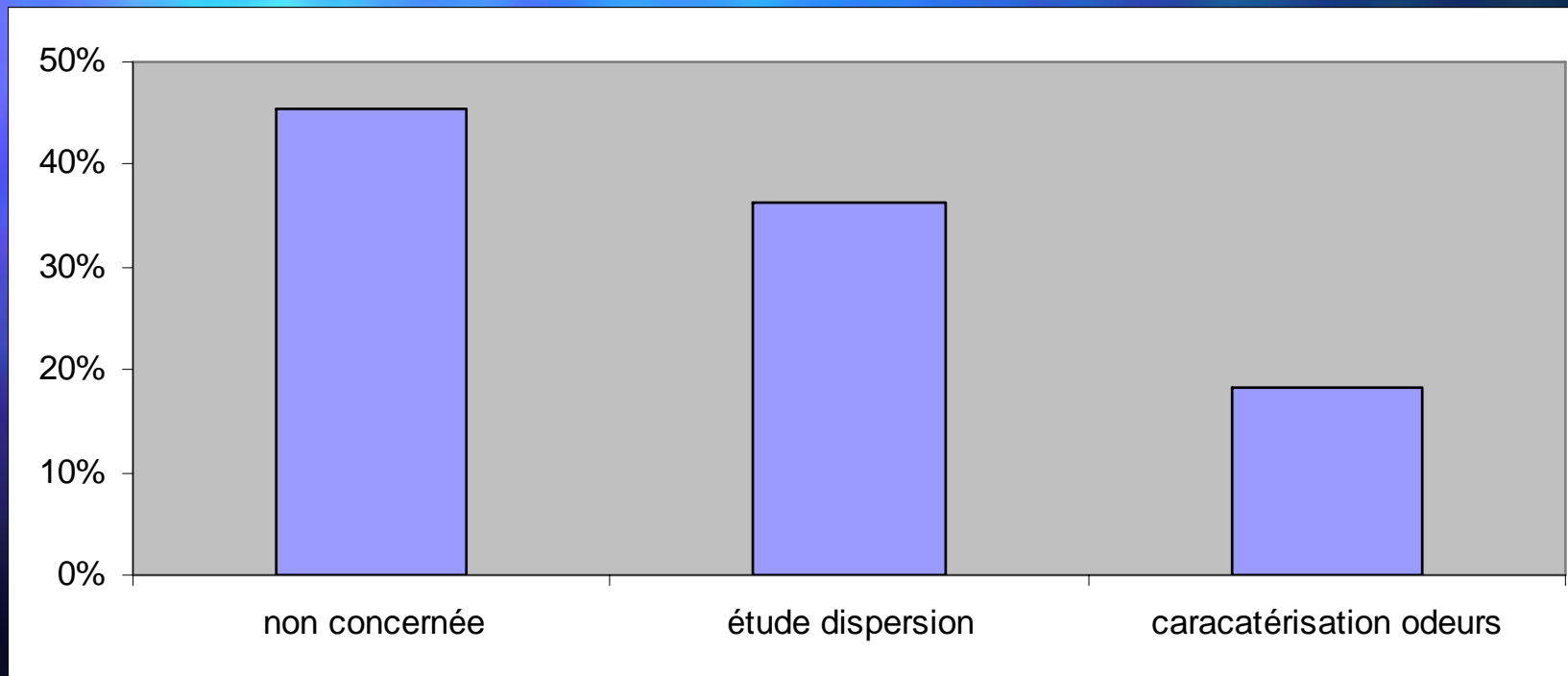
**-pour qlq plateformes, des enjeux de surface au sol et de capacité**

## Q4- avec quelle fréquence et à quelle distance les odeurs gênent-elles le voisinage ?

- jamais
- 1 fois
- 1 fois/an à 200 et 1000 m
- 1 fois à 400m
- 1 à 2 fois/an sur unité biodéchets à 500m
- 2 à 3 fois/an à 500m
- 2 à 3 fois/an de 0,4 à 5km
- 2 fois/an à 600m
- périodiquement à 500m
- périodiquement
- périodiquement à 500m
- périodiquement de 1 à 2 km
- 12 fois/an à 1 km
- 20 fois en 2008 de 500 à 8 km

**un large éventail de situations**

# Q5- pour les installations soumises à autorisation, quelles dispositions ont été prises pour la mise en conformité avec les articles 26 et 27 de l'arrêté du 22 avril 2008 ?



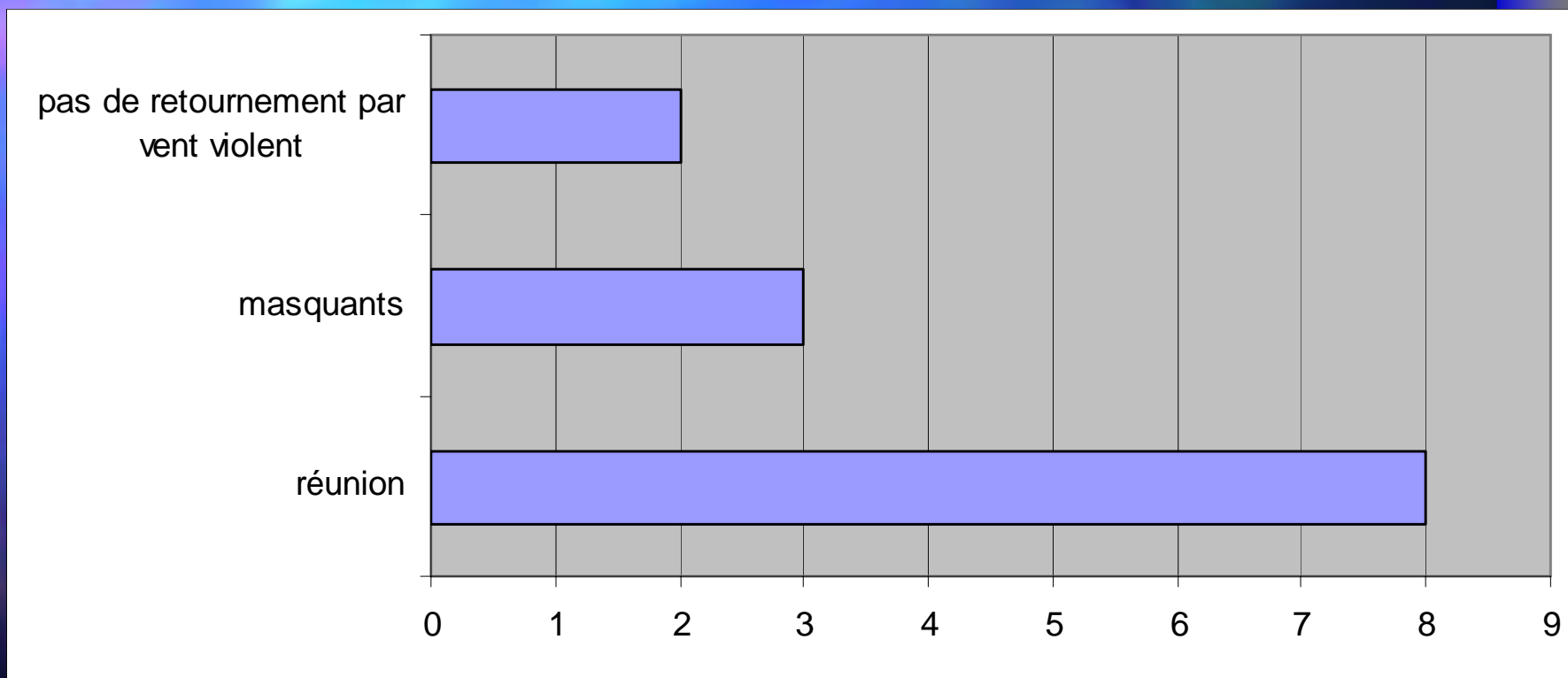
**Retour d'infos pour les 11 plateformes concernées**

## Q6- quelles mesures ont été adoptées pour prévenir les risques liés aux odeurs ?

- pas de mesure
- broyage et retourn. réguliers
- couverture fermentation, CLIS
- pas de mesure
- masquants efficaces
- pas de retournement qd vent violent
- aération pilotée récente
- pas de retournement qd vent violent
- aucun pb
- masquants efficaces
- jury nez+masquants+CLIS partiell. Efficaces
- CLIS
- masquants
- CLIS refus masquants par riverains + réduction de capacité : dispositions non efficaces

un large éventail de situations

## Q7- en cas de problèmes de nuisances avec le voisinage, quelles mesures administratives et techniques ont été adoptées ?



**NB : étude + réunion riverains + n° vert Mairie ICPE  
+ aération forcée + bâchage process**

**Q8- si la plateforme traite en parallèle d'autres produits comme, par exemple, des boues d'épuration, et en cas de couverture totale ou partielle des installations, quel type de traitement d'air a-t-il été mis en œuvre ?**

**-nous disposons d'un système de traitement de l'air sur DV et complété de biofiltres sur BIODECHETS. Les odeurs sont essentiellement dues au retournement en caisson une fois par mois des biodechets, mais rare tout de même. CLIS par précaution et information,**

**-la problématique odeur pour nous est plus liée au centre de stockage**

**-sur la zone de compostage des boues, nous avons mis un dispositif d'éolage de l'air vicié**

## Remarques diverses

**-malgré la présence d'une association de riverains et la tenue d'une ou deux CLIS annuelles, il règne un climat de vigilance dans un esprit constructif et une totale transparence de l'exploitant pour lutter contre les problèmes d'odeurs.**

**-ma plateforme fait l'objet de contrôles réglementaires permanents.**

**-seulement 3 plateformes sur 14 ont été contrôlées par les services préfectoraux sur 2007-2009**

## Questions pour lesquelles vous attendez des réponses :

A- L'étude de dispersion, demandée par l'arrêté du 22 avril 2008, reflète-elle la réalité des unités d'odeurs sur le terrain ? Est ce que les produits neutralisants ou masquants d'odeurs peuvent être pris en compte dans la modélisation ?

B- La couverture des aires de fermentation de la plateforme, avec le traitement de l'air (lavage acide/base + biofiltre) permet elle d'être en conformité avec la loi du 22 avril 2008 ?

C- Quelle est la perception des produits masquants ou neutralisants par les riverains ? Quel recul avons nous ? Positif ? Négatif ? Innocuité des produits ?

Questions pour lesquelles vous attendez des réponses :

A- Comment mesurer les odeurs

B- Réglementation sur ces odeurs

C- Quelle est la pertinence d'une modélisation mathématique de dispersion odeur lors de forte odeur en terme de communication ?

D- GROS PROBLEME CAR ODEUR EN CAS DE TROP FORTE HUMIDITE ET RETOURNEMENT MAIS AUSSI ODEUR EN CAS DE COMPOST TROP SEC